

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°VI-2022-14****Séance du 6 décembre 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.

Présents	J. LEGER, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCALON, B. NORMAND, C. JUSZKO, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAX, E. LEFEVRE
Absents	C. DEMANTE
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, I LEVERE à M. CHRIAA, F. RAFYQ à C. JUSZKO, D. PAUMIER à C. RABET

Secrétaire de séance : M. CHRIAA

Elus : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 18

Vente partielle de la parcelle D 1722

La commune souhaite vendre la parcelle cadastrée D 1722 d'une contenance de 1 055 m² initialement issue de la parcelle D 1595 d'une contenance totale d'environ 7 126 m² à toute personne physique ou morale au prix minimum de 57 500 € HT.

- Le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.3211-14,
- Vu l'avis des domaines qui estime l'ensemble des parcelles D 1595 – D 271 - D 272 – D 273 – D 1337p à 87 000 € HT

CONSIDERANT

Que Madame la Maire a été autorisée par délibération en date du 8 septembre 2021 à acheter la parcelle D 1595

Que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Que la parcelle cédée n'est plus utilisée à des fins d'intérêt public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 3 voix contre :

- **APPROUVE** la cession la parcelle cadastrée D 1722 d'une contenance de 1 055 m² initialement issue de la parcelle D 1595 d'une contenance totale d'environ 7 126 m² à toute personne physique ou morale au prix minimum de 57 500 € HT.
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame la Maire, à signer tous les documents afférents à cette vente et à l'avant-contrat, les actes devant être établis par Maître BRICNET, Notaires à Val de Reuil, requis à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY

